



Municipalité de Yamaska

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, que, lors de la séance ordinaire qui aura lieu à la salle Léo-Thérroux située au 45, rue Cardin à Yamaska, le lundi 2 octobre 2017 à compter de 20 h, le Conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Dérogation mineure numéro DM-2017-04

Propriété située au 167, rang de l'île-du-Domaine Est

L'objet de cette demande consiste à :

- Permettre de créer un lot en ayant une façade inférieure au minimum demandé et rendre conforme la création du lot;
- La situation actuelle de la superficie du lot est de 10,13 mètres plutôt qu'à 25 mètres comme le prévoit le règlement de zonage numéro RY-81-2015, zone Av1.

Dérogation mineure numéro DM-2017-05

Propriété située au 163 A, rang de l'île-du-Domaine Est

L'objet de cette demande consiste à :

- Permettre de créer un lot en ayant une superficie inférieure au minimum demandé;
- La situation actuelle de la superficie du lot est de 1 618,2 mètres carrés plutôt que 2 000 mètres carrés comme le prévoit le règlement de zonage numéro RY-81-2015, zone Hv1.

Dérogation mineure numéro DM-2017-06

Propriété située au 163, rang de l'île-du-Domaine Est

L'objet de cette demande consiste à :

- Permettre de créer un lot en ayant une façade inférieure au minimum demandé;
- La situation actuelle de la superficie du lot est de 16,53 mètres plutôt que 25 mètres comme le prévoit le règlement de zonage numéro RY-81-2015, zone Hv1.
- Permettre de créer un lot en ayant une superficie inférieure au minimum demandé;
- La situation actuelle de la superficie du lot est de 1 817,8 mètres carrés plutôt que 2 000 mètres carrés comme le prévoit le règlement de zonage numéro RY-81-2015, zone Hv1.

Dérogation mineure numéro DM-2017-07

Propriété située au 390, rang du Grand-Chenal

L'objet de cette demande consiste à :

- Projet de construction d'une nouvelle résidence : permettre d'utiliser le chalet existant afin de le convertir en garage;
- Conformer la superficie du garage;
- La situation actuelle de la superficie du garage est de 74,05 mètres carrés plutôt que 65 mètres carrés comme le prévoit le règlement de zonage numéro RY-79-2015, zone Ag.1.

Dérogation mineure numéro DM-2017-08

Lot 5 078 910

L'objet de cette demande consiste à :

- Rendre conforme le remplacement d'une remise existante délabrée par une nouvelle remise;
- La situation actuelle est la suivante: une remise existante est construite sur un terrain vacant;
- Le règlement de zonage numéro RY-79-2015, zone Ha.1 prévoit qu'un bâtiment principal doit être construit avant d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en se présentant à la séance du Conseil municipal.

Donné à Yamaska, ce 18^e jour du mois de septembre 2017.

Joscelyne Charbonneau
Directrice générale et secrétaire-trésorière